



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déclarations

Question au Gouvernement n° 2420

Texte de la question

DECLARATIONS DE REVENUS PREREMPLIES

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Binetruy, pour le groupe de l'UMP.

M. Jean-Marie Binetruy. Monsieur le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, depuis 2002, les gouvernements se sont efforcés - et leur action a été efficace - d'améliorer les relations entre l'administration et les administrés ("*Ah !*" *sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains*),...

M. Maxime Gremetz. C'est pour cela que vous supprimez des postes de fonctionnaires !

M. Jean-Marie Binetruy. ...qu'il s'agisse de faciliter l'accès des citoyens aux services administratifs, de simplifier les relations entre l'administration et les administrés ou d'améliorer l'accueil. Je pense, par exemple, à la charte Marianne ou aux initiatives de MM. Renaud Dutreil et Éric Woerth.

Vous avez ainsi pris de nombreuses mesures pour améliorer l'information des contribuables et leurs relations avec les services des impôts, notamment en développant l'administration électronique avec la mise en place des déclarations en ligne, qui ont connu un grand succès. Vous avez également établi une charte du contribuable, qui repose sur trois principes : simplicité, équité et respect entre les contribuables et les agents de l'administration des impôts.

Cette année, vous avez expérimenté, dans le département de l'Ille-et-Vilaine, une déclaration préremplie qui a rencontré un formidable succès. Les contribuables ont en effet plébiscité le dispositif puisque, selon un sondage IPSOS, 85 % des personnes interrogées y sont favorables. Vous avez annoncé récemment sa généralisation à tous les contribuables : pouvez-vous nous préciser les modalités et le calendrier de cette mesure de simplification de l'impôt,...

M. Jean-Marie Binetruy. ...qui rendra cette obligation moins fastidieuse pour nos concitoyens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas avec cela que l'on remplit les assiettes !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.

M. Jean-François Copé, *ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement*. Monsieur Binetruy, non seulement nous avons engagé un programme de baisse des impôts, mais nous essayons également d'améliorer les relations entre l'administration fiscale et le contribuable. À cette fin, nous avons instauré la charte du contribuable, que vous avez évoquée, et mis fin à certaines pratiques. Ainsi, désormais, il n'y aura plus deux poids, deux mesures : le taux d'intérêt sera le même pour l'État créancier et pour l'État débiteur.

Il fallait aussi développer l'idée selon laquelle un contribuable qui paie ses impôts est un client du service public. Or le client étant roi, le service public doit être amélioré. C'est pourquoi nous avons décidé que, cette année, le contribuable recevra une déclaration de revenus préremplie par l'administration fiscale concernant ses salaires, retraite et indemnités journalières. Ce dispositif a été testé en 2005 dans le département de l'Ille-et-Vilaine - où il a trouvé un supporteur enthousiaste en la personne du président Méhaignerie -, avec un taux de satisfaction très élevé et un taux d'erreur très faible.

Compte tenu de son succès, cette expérimentation sera généralisée. Les déclarations de revenus préremplies seront envoyées au mois de mai plutôt qu'au mois de mars. Nous devons cette amélioration du service public à la qualité de notre administration. Dans ce domaine, la modernisation, c'est tous les jours. (*Applaudissements*)

sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. Je vois que M. Méhaignerie est effectivement très enthousiaste. *(Sourires.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2420

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 décembre 2005